Séance extraordinaire du 7 avril 2025
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 7 avril 2025 à 19h04.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Régent Michaud	Siège no 3
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Absence justifiée

Doris Jetté	Siège no 2

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Mme Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

070-04-2025 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. MTQ – reddition de compte 2022
3. Période de questions
4. Clôture de la session

071-04-2025 **MTQ – REDDITION DE COMPTE 2022**

ATTENDU QUE le ministère des Transports doit verser une compensation de 176 684$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais encourus, par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'année 2022, en voirie municipale, s'élèvent à 381 677.17$;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud**,** appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locale 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur le maire demande le vote.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

CLÔTURE DE LA SESSION

072-04-2025 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR_ monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 19h12.

Michel Pelletier Maire	**Mamou Kaba** Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire